



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9567^e séance

Jeudi 7 mars 2024, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Yamazaki.	(Japon)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Dai Bing
	Équateur	M. De La Gasca
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M. de Rivière
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Malte	M ^{me} Gatt
	Mozambique	M. Afonso
	République de Corée	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Sierra Leone	M. George
	Slovénie	M. Žbogar
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, et je lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Cela fera un an le mois prochain qu'ont commencé les violents affrontements entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide. Le conflit a eu et continue d'avoir des conséquences dévastatrices pour le peuple soudanais, mettant en péril l'unité du pays. Il existe désormais un risque non négligeable que ce conflit vienne mettre le feu aux poudres et déstabiliser de façon catastrophique l'ensemble de la région, du Sahel à la Corne de l'Afrique en passant par la mer Rouge. Pendant ce temps, les combats continuent de faire rage. Les offensives reprennent dans l'État de Khartoum, dans l'État de Gazira et ailleurs. À cause de ce carnage, nous avons récemment dû suspendre les opérations humanitaires menées depuis un pôle d'importance critique situé à Wad Madani, et l'on craint de plus en plus que les combats ne s'étendent encore davantage vers l'est. Nous sommes en outre extrêmement préoccupés par les appels à armer la population et les campagnes de mobilisation de civils menées dans plusieurs États. Au Darfour et au Kordofan méridional, des groupes armés entrent dans la mêlée.

Autant d'évolutions qui viennent jeter de l'huile sur le feu, au risque de fragmenter encore plus profondément le pays, d'exacerber les tensions intracommunautaires et intercommunautaires, et d'aggraver les violences ethniques. Il est temps de faire taire le grondement des armes pour laisser retentir la paix. Dans quelques jours commencera le mois sacré de ramadan. Je lance donc ici et maintenant l'appel suivant. J'appelle toutes les parties en présence au Soudan à faire honneur aux valeurs portées par le ramadan en cessant les hostilités pour toute la durée de celui-ci. Cette cessation des hostilités doit conduire à faire

définitivement taire les armes dans l'ensemble du pays et permettre au peuple soudanais de s'engager résolument sur la voie d'une paix durable. Les valeurs du ramadan doivent triompher. Le moment est venu de déposer les armes.

La crise humanitaire au Soudan est en train de prendre une ampleur démesurée. Pas moins de la moitié de la population, soit près de 25 millions de personnes, a besoin d'une assistance vitale. Plus de 14 000 personnes ont été tuées et ce chiffre reste probablement bien en deçà de la réalité. Le Soudan est aujourd'hui le théâtre de la plus grande crise de déplacement interne au monde : depuis le début du conflit, 6,3 millions de personnes ont été forcées de se déplacer à l'intérieur du pays en quête de sécurité. En plus de cela, 1,7 million de personnes ont fui vers les pays voisins.

Le conflit a anéanti les infrastructures civiles et paralysé les services de base. Dans les zones touchées par les combats, plus de 70 % des établissements de santé sont hors d'usage. Des millions d'enfants sont déscolarisés. Les systèmes d'assainissement et d'approvisionnement en eau sont en train de s'effondrer. Les maladies prolifèrent.

Le spectre de la famine plane sur le Soudan. Quelque 18 millions de personnes sont dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë. Jamais ce nombre n'a été aussi élevé en période de récolte, et pourtant, on s'attend à le voir continuer de grimper en flèche dans les mois à venir. On nous signale déjà que des enfants sont en train de mourir de malnutrition. L'ONU et ses partenaires humanitaires font tout leur possible pour atténuer ces souffrances.

Mais, alors même que nous tentons d'aider ces millions de personnes dans le besoin, des obstacles majeurs se dressent sur notre chemin. Nous nous félicitons des décisions prises récemment par les autorités soudanaises pour faciliter la traversée des lignes de front depuis l'est du Soudan, et autoriser l'utilisation de trois aéroports pour les vols humanitaires, ainsi que l'utilisation de points de passage vers des zones qu'elles contrôlent, dont un point de passage de la frontière avec le Tchad. Nous les exhortons à garder ces points ouverts après l'acheminement des fournitures prépositionnées. Il est primordial d'agir face à la crise chronique de l'insécurité alimentaire que connaissent certaines parties du Darfour et d'autres zones difficiles d'accès. D'innombrables vies sont en jeu, et le temps presse.

Conformément à la Déclaration de Djedda, les autorités doivent permettre un accès humanitaire complet et immédiat à toutes les populations vulnérables, où qu'elles se trouvent et indépendamment des zones de contrôle. Toutes les voies d'acheminement doivent être utilisées, par la route et par les airs, pour maximiser la

fourniture d'aide et sauver des vies. Et toutes les voies d'accès doivent rester ouvertes pour permettre un flux d'aide régulier et durable, sans faire l'objet de restrictions ou d'entraves lourdes et déraisonnables.

Nous encourageons les autorités soudanaises à appliquer rapidement ces mesures et à poursuivre leurs efforts pour faciliter l'accès humanitaire, y compris à travers les lignes de conflit. Les procédures mises en place récemment pour accélérer l'obtention de visas pour le personnel humanitaire sont également un pas dans la bonne direction. J'exhorte également la communauté internationale à soutenir financièrement le plan de réponse humanitaire 2024 pour le Soudan, les fonds étant encore nettement insuffisants.

La situation des droits humains continue de dégénérer partout au Soudan. Les problèmes de protection s'amplifient d'heure en heure. Les attaques menées sans discernement par les Forces d'appui rapide et les Forces armées soudanaises ont fait de nombreux morts et blessés parmi les civils, et nous constatons que les pillages, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, la torture, l'enrôlement et les détentions d'enfants se multiplient sur fond de rétrécissement de l'espace civique. Par ailleurs, nous recevons des informations préoccupantes ayant trait à des actes systématiques de violence sexuelle liée au conflit, notamment des viols et des viols collectifs, ainsi qu'à des cas d'enlèvement et de traite à des fins d'exploitation sexuelle. Je demande instamment aux parties de respecter les obligations que leur impose le droit international humanitaire, de protéger les civils et de faciliter un accès humanitaire sûr et sans entrave, comme elles se sont engagées à le faire.

Nous saluons l'action menée aux niveaux régional et international pour régler le conflit, notamment les efforts déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Les pourparlers de Djedda sont un espace de dialogue essentiel et prometteur, auquel la participation de l'Afrique demeure indispensable. Je salue le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, qui a nommé un groupe de haut niveau chargé de guider les travaux de l'Union africaine en faveur du règlement du conflit au Soudan.

Nous devons continuer d'œuvrer à donner des moyens d'action aux civils, notamment aux groupes de défense des droits des femmes, aux jeunes et à celles et ceux qui se mobilisent pour la paix, qui sont tous des éléments essentiels à la conduite d'un processus politique inclusif qui permettra au Soudan de reprendre sa transition démocratique.

L'ONU est prête à intensifier sa collaboration avec ses partenaires multilatéraux, notamment l'Union africaine, l'IGAD, la Ligue des États arabes et certains États Membres clefs, afin d'agir sans tarder pour faire cesser

durablement les hostilités et mettre en place une médiation internationale inclusive, cohérente, complémentaire et efficace. Toute action en ce sens devra s'appuyer sur les États de la région qui exercent une influence concrète sur les parties belligérantes pour mettre fin aux hostilités.

Mon envoyé personnel, M. Ramtane Lamamra, a rencontré les responsables des Forces d'appui rapide et des Forces armées soudanaises, a sillonné la Corne de l'Afrique et le golfe et s'est rendu dans de nombreuses capitales pour discuter des prochaines étapes. Je compte sur lui pour continuer à conduire les efforts déployés par l'Organisation au niveau politique et faciliter la coordination des initiatives de médiation internationale. J'invite le Conseil à manifester son soutien résolu et sans équivoque à ce travail essentiel.

(l'orateur poursuit en français)

Suite au retrait de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) la semaine dernière, la période de liquidation technique a commencé. Je suis profondément reconnaissant au personnel national et international de la Mission pour son dévouement et son service distingué dans des conditions très difficiles. Je remercie également tous les partenaires qui ont contribué à la mise en œuvre du mandat de la MINUATS. Bien que cette mission ait pris fin, notre travail collectif pour la paix doit se poursuivre et s'intensifier. Une cessation des hostilités pendant le ramadan peut aider à atténuer les souffrances et ouvrir la voie vers une paix durable. Ne ménageons aucun effort pour soutenir le peuple soudanais dans ses aspirations légitimes à un avenir pacifique et sûr.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé détaillé et édifiant ainsi que de ses recommandations importantes.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa mise à jour certes peu réjouissante.

Les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide sont responsables de la situation épouvantable au Soudan. Les bombardements et les attaques des deux parties sur des zones urbaines densément peuplées et dans toute la partie ouest du Soudan continuent de tuer et de terroriser les civils.

La situation des enfants est particulièrement insupportable. Quatre millions de personnes ont été déplacées. Plus de 700 000 personnes souffriront cette année de la

forme la plus mortelle de malnutrition. Les enfants soudanais ont manqué une année d'école et vivent dans la peur de ne pas savoir quand ils recevront leur prochain repas.

Le retrait par les Forces armées soudanaises de l'autorisation d'acheminer l'aide humanitaire transfrontalière depuis Adré, au Tchad, est indéfendable. Nous demandons aux autorités soudanaises d'honorer leurs engagements en facilitant l'acheminement d'une aide vitale au peuple soudanais à travers les lignes de front et par les itinéraires transfrontaliers. Elles doivent éliminer les contraintes administratives et l'obstructionnisme délibéré qui ont empêché l'acheminement d'une aide substantielle à travers les lignes de front au cours des derniers mois.

Je tiens à dire au peuple soudanais, qui assiste depuis près d'un an à l'effondrement de son pays, qu'il n'a pas été oublié. La situation au Soudan justifie une intervention énergique de la part du Conseil et une attention accrue de la part de la communauté internationale. Par conséquent, à l'approche du mois sacré du ramadan, nous nous faisons l'écho de l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et nous demandons instamment à toutes les parties de permettre un accès humanitaire sans entrave, transfrontière et à travers les lignes de front.

Nous encourageons les partenaires internationaux, y compris l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et les États de la région, ainsi que l'Envoyé personnel du Secrétaire général, à donner la priorité à la coordination de leurs efforts pour mettre fin au conflit et à rejeter les tentatives des parties belligérantes d'opposer les différentes voies de médiation les unes aux autres.

Il ne devrait pas appartenir aux dirigeants militaires des Forces armées soudanaises et des Forces d'appui rapide de déterminer l'avenir politique du Soudan. Nous leur demandons de céder la place à un gouvernement civil de transition qui respectera pleinement les droits fondamentaux du peuple soudanais.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé qui donne à réfléchir.

Au bout de près d'un an de conflit, le Soudan est devenu le théâtre de la plus grave crise de déplacement au monde, avec 7,6 millions de personnes déplacées, dont 3,5 millions d'enfants. En 2024, le nombre ahurissant de 24,8 millions de personnes auront besoin d'aide humanitaire. Le Soudan est au bord d'une grave crise d'insécurité alimentaire, une catastrophe encore aggravée par la propagation de maladies évitables telles que le choléra, la dengue, le

paludisme et la rougeole. Nous exhortons les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide à cesser les hostilités et à arrêter d'utiliser la famine comme arme de guerre.

À cet égard, Malte se félicite des récents changements dans les modalités d'acheminement de l'aide annoncés par les autorités soudanaises. Mais nous aimerions également avoir davantage d'informations sur la manière dont ces changements contribueront au renforcement rapide de l'aide humanitaire pour les régions du Darfour qui en ont le plus besoin. Nous suivons de près l'évolution de la situation.

Nous félicitons la France d'organiser, en collaboration avec l'Union européenne et l'Allemagne, la prochaine conférence d'annonces de contributions pour l'aide humanitaire au Soudan. Le fait que l'Union européenne se soit engagée à verser 117 millions d'euros au Tchad et au Soudan atteste qu'il est urgent de lutter contre les conséquences humanitaires du conflit. La conférence est l'occasion de mobiliser des fonds pour mener une intervention humanitaire rapide et à grande échelle, de faire respecter le droit international humanitaire et de veiller à ce que la diplomatie humanitaire crée l'espace nécessaire à un accès humanitaire sans entrave.

Au milieu de cette violence implacable, les factions belligérantes intensifient leurs attaques ciblées contre les établissements de santé et commettent de graves violations du droit international humanitaire. La poursuite des hostilités ne fera que causer encore plus de ravages. La population soudanaise vit dans des conditions inhumaines, où elle est contrainte de prendre parti pour survivre alors que les violences interethniques s'intensifient. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à toutes les parties pour qu'elles mettent fin aux actes de violence sexuelle et aux autres atrocités liées au conflit. Les civils, y compris les femmes et les enfants, continuent de subir de grandes souffrances, à la fois chez eux et dans les espaces publics.

Nous continuons d'appuyer les initiatives régionales et diplomatiques en cours, notamment les pourparlers de Djedda, qui visent à désamorcer le conflit et à amener les factions belligérantes à la table des négociations. Toutefois, nous mettons en garde contre la prolifération d'initiatives qui pourraient freiner le règlement efficace du conflit. La coordination est primordiale et les dirigeants doivent honorer les engagements pris à la table des négociations.

Malte estime que le Conseil doit tout mettre en œuvre pour parvenir à un cessez-le-feu immédiat et créer les conditions nécessaires à l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont le plus besoin. Nous

soutenons et rappelons l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu à l'approche du ramadan. Nous précisons la participation de la société civile à tous les efforts diplomatiques, compte tenu du rôle essentiel qu'elle joue pour répondre aux besoins des civils en période de conflit.

Malte condamne également les flux d'armes vers le Soudan, qui constituent une violation de l'embargo sur les armes, et nous appelons les acteurs extérieurs à cesser d'alimenter la violence par le biais de l'approvisionnement en armes.

Nous saluons en outre les efforts déployés par le Secrétaire général pour gérer la fermeture de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) dans cette situation désastreuse. Nous approuvons le mécanisme de coordination dirigé par la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire pour faciliter le processus de transition. La prévention des conflits, le rétablissement de la paix, la protection des civils, les droits humains et l'autonomisation des femmes et des jeunes sont nos priorités communes au cours de cette transition. Nous saluons les efforts diplomatiques menés par l'Envoyé personnel Lamamra ainsi que ceux de la MINUATS pour transférer les compétences et développer les contacts. L'obligation d'établir un rapport tous les 90 jours permet d'obtenir de précieuses informations et montre que le Conseil doit continuer de suivre de près la situation au Soudan.

Enfin, nous sommes solidaires du peuple soudanais qui subit cette guerre. Tous les efforts doivent tendre vers un seul objectif : mettre fin immédiatement à cet horrible conflit.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Guyana et des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Mozambique, la Sierra Leone et mon pays, l'Algérie.

Nous remercions le Secrétaire général de son exposé complet, qui nous rappelle la situation alarmante au Soudan. Nous saluons également la présence du Représentant permanent du Soudan à cette séance.

Près d'un an s'est écoulé depuis le début de la crise au Soudan et le peuple soudanais n'a toujours vu aucun signe d'apaisement, malgré tous les efforts déployés pour amener les parties à dialoguer. Les affrontements armés et toutes les formes de violations continuent d'imposer un lourd tribut aux civils, alors que les efforts de paix internationaux et régionaux n'ont pas encore porté leurs fruits.

En ce qui concerne la situation humanitaire, à l'heure actuelle, nous sommes confrontés à la plus grande crise de déplacement au monde, laquelle s'accompagne d'un risque élevé d'insécurité alimentaire aiguë menaçant des millions de Soudanaises et de Soudanais, en particulier au Darfour. Face à la détérioration de la situation, nous tenons à saisir cette occasion pour lancer un appel urgent à tous les acteurs soudanais afin qu'ils déclarent un cessez-le-feu immédiat en vue d'alléger les souffrances des hommes, des femmes et des enfants innocents. Nous nous joignons au Secrétaire général pour appeler les parties soudanaises à mettre de côté leurs divergences et à saisir l'occasion du mois sacré du ramadan, un mois de paix, pour s'engager sur la voie de la paix et de la retenue, dans l'optique d'une paix durable au Soudan.

Par ailleurs, il faut continuer d'explorer les moyens de garantir un accès sans entrave pour permettre à l'aide humanitaire internationale d'atteindre la population soudanaise touchée, grâce à une coopération étroite entre le Gouvernement soudanais et les organisations humanitaires sur le terrain. À cet égard, nous nous félicitons de la décision annoncée par les autorités soudanaises de faciliter l'accès humanitaire par plusieurs points de passage de la frontière, tels que le point de passage de Tina entre le Tchad et le Darfour, ainsi que les vols humanitaires, en autorisant l'accès aux aéroports d'El-Fasher, de Kadougli et d'El-Obeid. Nous encourageons la poursuite de la coopération entre le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les autorités soudanaises.

Nous nous félicitons également de l'annonce d'une nouvelle série de pourparlers, dans le cadre du processus de Djedda, et nous invitons les parties soudanaises à y participer de bonne foi. Nous tenons à saluer les facilitateurs du processus, à savoir le Royaume d'Arabie saoudite, les États-Unis et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, qui représente également l'Union africaine, pour l'action qu'ils mènent sans relâche. La tenue d'une conférence humanitaire internationale à Paris en avril prochain est également une initiative louable qui devrait permettre d'obtenir des engagements clairs de la part des acteurs soudanais et de la communauté internationale afin d'améliorer la situation humanitaire sur le terrain.

En ce qui concerne les efforts diplomatiques pour mettre fin à cette crise tragique, plusieurs initiatives et processus ont été lancés depuis le début la crise, mais la coordination entre les différentes voies diplomatiques est restée insuffisante. À ce stade, il est important de donner la priorité à la coordination des efforts régionaux et internationaux, en s'appuyant sur l'ensemble des cadres existants, et d'adopter une approche différente dans le

cadre de nos efforts communs pour mettre fin à cette crise. Cette approche doit être fondée sur l'inclusion, l'appropriation par les Soudanais et une préparation adéquate. Dans cette optique, nous pensons que les débats sur les questions humanitaires doivent s'accompagner d'efforts politiques pour donner forme à une solution globale.

Il est tout aussi important que nous mettions en avant le rôle des organisations régionales, en particulier de l'Union africaine, dans le règlement de la crise soudanaise. À cet égard, nous nous félicitons de la création, au sein de l'Union africaine, d'un groupe de haut niveau sur le Soudan, qui devrait apporter selon nous une valeur ajoutée et un soutien indéniables au processus de paix. Nous devons déployer des efforts communs pour éviter que la crise soudanaise n'ait d'autres répercussions sur la région, qui est déjà fortement touchée. Les pays voisins, en particulier le Soudan du Sud, subissent déjà les effets désastreux des problèmes humanitaires. En février, plus d'un demi-million de réfugiés et de rapatriés avaient franchi la frontière pour fuir le conflit au Soudan. Alors que nous échangeons nos points de vue sur la manière dont nous pouvons contribuer au règlement de la crise au Soudan, nous sommes préoccupés par les informations faisant état du rôle joué par des acteurs extérieurs qui alimentent la crise au Soudan, au lieu de contribuer à faire progresser les efforts de paix. Soyons clairs : les ingérences extérieures doivent être condamnées publiquement et avec force.

Pour terminer, nous appelons nos frères et sœurs soudanais à placer les intérêts et l'unité de leur nation au-dessus de toute autre considération. Nous les encourageons à traduire les engagements qu'ils ont exprimés à plusieurs reprises en actions concrètes sur le terrain. La paix doit être rétablie au Soudan.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je fais cette déclaration au nom du Guyana et de la Suisse, en tant que coordonnateurs informels sur les conflits et la faim, en réaction aux avertissements de plus en plus nombreux concernant la famine au Soudan et aux appels répétés en faveur d'une action urgente. La malnutrition aiguë et la faim ont très fortement augmenté depuis que le conflit a éclaté en avril 2023. Les derniers chiffres sont effroyables : 18 millions de Soudanais sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë, et 5 millions d'entre eux risquent de mourir de malnutrition. Il s'agit du pire niveau de famine jamais enregistré en période de récolte au Soudan. Le conflit contribue à aggraver la faim, étant donné que de nombreuses personnes menacées de famine sont piégées dans les zones de combat ou déplacées au Soudan du Sud, ou encore contraintes de traverser les frontières, principalement vers le Tchad et le Soudan du Sud, ce qui exacerbe la situation humanitaire déjà épouvantable dans ces deux pays. Au

total, 3,8 millions d'enfants souffrent de malnutrition aiguë au Soudan et des dizaines de milliers d'entre eux risquent de mourir si rien n'est fait. Des informations indiquent déjà que dans le seul camp de Zamzam, au Darfour septentrional, un enfant meurt de malnutrition toutes les deux heures.

Selon le dernier rapport du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, l'insécurité alimentaire aiguë pourrait même encore s'aggraver et prendre de l'ampleur par rapport aux prévisions actuelles, en raison de l'intensification et de l'extension du conflit. Comme le soulignent l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial, depuis décembre 2023, le conflit s'est étendu au grenier à blé du pays, compromettant les récoltes et détruisant des systèmes alimentaires et des infrastructures agricoles critiques. Les scénarios probables indiquent que la gravité et l'ampleur de la faim au cours de la prochaine période de soudure seront dévastatrices. D'ici juin, un nombre effarant de personnes, soit 7 millions, risquent d'être confrontées à la famine, et l'on peut s'attendre à une famine généralisée.

La situation au Soudan est tout simplement catastrophique. Les chances de réduire de manière sensible les effets de la crise de la faim, qui pourrait être la plus grave de ces dernières décennies, s'amenuisent rapidement. La situation est devenue encore plus préoccupante le mois dernier, lorsque les autorités soudanaises ont suspendu l'autorisation accordée aux opérations transfrontières entre le Tchad et le Soudan. Nous saluons le dialogue actuellement engagé entre le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les autorités soudanaises pour régler ce problème et garantir l'accès aux personnes dans le besoin à travers les frontières et les lignes de conflit. L'aide humanitaire transfrontière est actuellement le principal moyen d'apporter une aide vitale à la région du Darfour, qui est l'une des zones les plus touchées et dont on estime déjà qu'elle se trouve en phase 4 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire.

Les foyers de tension tels que Khartoum, le Darfour, les Kordofans et maintenant l'État de Gazira restent pour la plupart inaccessibles en raison des violents combats, de l'insécurité, des restrictions, des menaces, des barrages routiers et des obstacles bureaucratiques. Toutes les parties doivent autoriser et faciliter un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave dans tout le Soudan afin de permettre des interventions vitales. Cela doit inclure l'acheminement de l'aide humanitaire à travers les lignes de front et dans le cadre des opérations transfrontières. Les obstacles bureaucratiques et administratifs auxquels se heurtent les acteurs humanitaires doivent être levés. La protection des biens indispensables à la survie des civils, y compris les denrées

alimentaires, les récoltes, le bétail, les biens agricoles, l'eau potable, les installations et les réseaux d'irrigation, doit être assurée conformément au droit international humanitaire.

En adoptant la résolution 2417 (2018) il y a près de six ans, le Conseil a démontré sa détermination à s'attaquer à la question de l'insécurité alimentaire, y compris la famine, engendrée par les conflits, et souligné l'importance pour toutes les parties de respecter le droit international humanitaire. La résolution 2417 (2018) condamne clairement les refus illicites d'accès humanitaire et le fait de priver les civils de biens indispensables à leur survie, ainsi que l'utilisation de la famine comme méthode de guerre contre les civils. Nous ne devons pas rester silencieux face à une catastrophe humanitaire aussi grave. Il faut faire plus. En tant que coordonnateurs informels, le Guyana et la Suisse demandent aux membres du Conseil d'accorder toute leur attention à la situation catastrophique au Soudan. Nous appelons les parties belligérantes à cesser d'urgence les combats et à respecter les obligations que leur impose le droit international humanitaire.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé détaillé d'aujourd'hui, qui n'incite guère à l'optimisme. Je salue également la participation du représentant de la République du Soudan à la présente séance.

Comme l'a souligné le Secrétaire général dans ses observations, la situation sécuritaire et humanitaire au Soudan est extrêmement grave. Compte tenu de la gravité et de l'urgence de la situation, le Conseil de sécurité doit s'intéresser de nouveau à cette question et redoubler d'efforts pour la régler. La République de Corée est vivement préoccupée par le fait que les parties belligérantes poursuivent leur guerre incessante pour le pouvoir et le contrôle. Nous exhortons les deux parties à parvenir sans délai à un cessez-le-feu et à ouvrir la voie à une solution négociée. À cet égard, nous souscrivons pleinement à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une cessation immédiate des hostilités avant le ramadan. Dans ce contexte, je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, en ce qui concerne la catastrophe humanitaire et les violations flagrantes des droits humains, le Soudan connaît la plus grande crise de déplacement au monde, et 1,7 million de personnes sont confrontées à une insécurité alimentaire aiguë correspondant à la phase 3 ou à une phase supérieure du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. Pour répondre à cette crise humanitaire catastrophique, il est primordial de garantir un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave. Bien que nous soyons soulagés que les autorités soudanaises soient revenues sur leur décision de bloquer l'aide transfrontière, nous exhortons

les parties belligérantes à honorer les engagements qu'elles ont pris dans le cadre de la Déclaration de Djedda.

Nous sommes préoccupés par le fait que les deux parties belligérantes continuent de commettre de graves violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Dans son rapport final (S/2024/65), le Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan a relevé des exemples flagrants de violences ethniques à Geneina, dans le Darfour occidental. À cet égard, le Comité, dont la République de Corée assure la présidence depuis janvier, a souligné que les auteurs de violations du droit international humanitaire pouvaient faire l'objet de mesures de sanctions ciblées. Nous rappelons également que, conformément à la résolution 1593 (2005), le Procureur de la Cour pénale internationale enquête sur les crimes de guerre présumés commis au Darfour au cours du conflit actuel. Nous pensons que ces efforts enverront le message sans équivoque que les auteurs seront amenés à répondre de leurs actes.

Deuxièmement, s'agissant des ingérences extérieures dans le conflit, nous appelons les acteurs régionaux et internationaux à user de leur influence et de leurs ressources pour jouer un rôle constructif en mettant fin aux hostilités plutôt qu'en les alimentant. Nous constatons qu'un large éventail d'armes entre au Darfour, en violation flagrante de l'embargo sur les armes établi par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ces armes sont largement utilisées dans le conflit et font d'innombrables victimes civiles. Le Conseil doit veiller à ce que le régime de sanctions actuel corresponde à la situation sur le terrain. À cet égard, le Comité des sanctions a rappelé que les personnes qui violent l'embargo sur les armes peuvent être visées par des mesures de sanctions ciblées.

Troisièmement, pour ce qui est de la définition d'une approche coordonnée visant à mettre fin au conflit, nous saluons tous les partenaires régionaux et internationaux pour les efforts inlassables qu'ils déploient en vue de rechercher une solution négociée au conflit. Toutefois, ces efforts de médiation, notamment les pourparlers de Djedda, n'ont pas encore abouti à des progrès véritables, en partie à cause d'intérêts concurrents. À cet égard, nous attendons avec intérêt de voir le rôle que joueront l'Envoyé personnel du Secrétaire général nouvellement nommé et le Groupe de haut niveau de l'Union africaine. Une plateforme harmonisée sera l'expression d'une volonté politique collective et découragera les parties au conflit de rechercher le for le plus favorable. Nous tenons également à souligner l'importance d'une participation pleine, égale et véritable des femmes et des populations locales tout au long du processus politique.

Mon dernier point concerne le rôle de l'ONU au Soudan. Dans un contexte de crise humanitaire dévastatrice et de guerre qui s'intensifie, une présence robuste de l'ONU au Soudan est plus que jamais nécessaire. Nous réaffirmons que nous sommes favorables à ce que l'équipe de pays des Nations Unies encore sur place poursuive ses travaux essentiels, notamment la fourniture d'une aide humanitaire. Nous encourageons également les autorités soudanaises à continuer de participer aux travaux de l'équipe. Nous soulignons en outre la nécessité d'envisager une présence de l'ONU à la suite du retrait de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général Guterres de son exposé, et je salue la participation du Représentant permanent du Soudan à la présente séance.

Le conflit au Soudan fait rage, entraînant de nombreuses victimes civiles et une grave crise humanitaire. C'est déplorable. La communauté internationale doit unir ses forces pour rechercher un règlement politique de la question soudanaise et instaurer la paix dans les plus brefs délais.

Je voudrais formuler trois observations.

Premièrement, nous devons redoubler d'efforts pour trouver une solution politique. Récemment, des conflits ont éclaté dans de nombreuses régions du Soudan, entraînant des pertes incalculables et des retombées de plus en plus importantes. Désormais, la tâche la plus urgente consiste à mettre fin aux combats le plus rapidement possible. La Chine prend acte des contacts entre les deux parties au conflit. Nous appelons les parties concernées à travailler ensemble pour désamorcer la situation, le plus tôt possible, et pour créer les conditions nécessaires à des pourparlers de paix. Dans l'intervalle, le conflit soudanais ayant déclenché une grave crise humanitaire, il est essentiel de garantir l'accès humanitaire. La Chine se félicite de la récente décision du Gouvernement soudanais d'ouvrir certains points de passage de la frontière aux organismes humanitaires des Nations Unies afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous appelons la communauté internationale, en particulier les donateurs traditionnels, à continuer d'accroître leur assistance au pays et à aider le Soudan et les pays de la région à atténuer leurs difficultés humanitaires. La Chine est favorable à ce que l'Envoyé personnel, M. Lamamra, joue un rôle plus important dans la promotion des pourparlers de paix et l'amélioration de la situation humanitaire.

Deuxièmement, nous devons appuyer les efforts de médiation déployés dans la région. La Chine salue les efforts de médiation de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et

des États voisins en ce qui concerne la crise au Soudan. La Chine a pris note de la récente visite du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Soudan dans le pays, ainsi que des déclarations encourageantes faites par les autorités soudanaises. La situation au Soudan a une incidence sur la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région. La communauté internationale doit continuer à aider l'Union africaine, l'IGAD et d'autres organisations régionales à jouer un rôle clef sur cette question, tout en respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale du Soudan et en n'imposant pas de solutions de l'extérieur. Parallèlement, le Conseil de sécurité doit renforcer la coordination avec l'Union africaine et d'autres organisations régionales sur la question du Soudan et travailler en synergie avec les médiateurs dans la région. Le Conseil examine actuellement deux projets de résolution relatifs au Soudan, l'un portant sur un cessez-le-feu pendant le ramadan et l'autre sur le renouvellement du mandat du Groupe d'experts sur le Soudan créé par la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité. La Chine estime que les actions du Conseil doivent favoriser la diplomatie et éviter d'exacerber les tensions. La Chine est prête à participer activement à ces discussions.

Troisièmement, l'ONU doit continuer à jouer un rôle constructif. Récemment, la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) a achevé son retrait, conformément à la résolution 2715 (2023), et entamé son processus de liquidation. Comme le note le Secrétaire général dans son rapport (S/2024/204), le retrait de la MINUATS ne signifie pas la fin de la coopération entre l'ONU et le Soudan. La Chine espère que l'ONU et le Soudan pourront communiquer de manière franche afin d'envisager une coopération à même de répondre aux besoins réels du pays. Par ailleurs, il importe de tirer les enseignements de l'expérience de la MINUATS, en vue de favoriser la confiance mutuelle dans la coopération future avec le Soudan et de contribuer de façon tangible à la paix et au développement de ce pays.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général António Guterres de son exposé, et je salue la présence du représentant du Soudan dans cette salle.

L'Équateur regrette les conséquences dévastatrices que le conflit au Soudan entraîne pour sa population et pour la région. La violence armée et les effets pervers que cette guerre continue d'engendrer perdurent depuis près d'un an, exacerbant la crise humanitaire, la famine et la désagrégation du tissu social du pays. L'extension des hostilités à de nouvelles zones a entraîné une nette augmentation des énormes besoins humanitaires. Ma délégation condamne

les attaques contre les infrastructures civiles critiques et les restrictions imposées au personnel humanitaire. Par conséquent, nous réaffirmons la nécessité pour les parties de garantir la protection des civils et de respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international. À cet égard, nous saluons les efforts déployés pour faciliter l'accès de l'aide humanitaire depuis le Tchad et par d'autres points de passage de la frontière, ainsi que par des vols humanitaires.

Ma délégation souligne l'action menée par M. Lamamra pour parvenir à un accord de cessez-le-feu et trouver une solution politique durable par le dialogue. Ces efforts doivent bénéficier de l'appui de partenaires régionaux et sous-régionaux, tels que l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et être assortis d'initiatives telles que l'inclusion de trois personnalités éminentes en tant que membres du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Soudan. La participation pleine, égale et véritable des Soudanaises et de la société civile est fondamentale pour tout effort de désescalade et de construction de la paix au Soudan.

Les informations que nous continuons de recevoir sur les Soudanaises, femmes et filles, qui sont violées, sexuellement exploitées, enlevées et retenues en captivité, sont très inquiétantes. Nous sommes également préoccupés par les appels de plus en plus nombreux des parties au conflit à armer les civils, ainsi que par les vastes campagnes de mobilisation parmi la population. Tout cela indique que le Soudan s'engage sur une voie dangereuse, qui pourrait conduire à une plus grande fragmentation du pays et accentuer les tensions intercommunautaires qui alimentent davantage la violence ethnique. À cet égard, nous appuyons les travaux de la Cour pénale internationale et les efforts déployés pour faire appliquer le principe de responsabilité et lutter contre l'impunité. Nous appelons les États à s'abstenir de transférer des armes ou des ressources de guerre qui peuvent être utilisées par les parties au conflit contre la population civile, qui menacent la stabilité de la région et qui sont contraires aux résolutions du Conseil. Nous remercions la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan des efforts inlassables qu'elle a déployés au cours des dernières années. Nous espérons que son retrait ne laissera pas de vide dans les activités menées par l'équipe de pays des Nations Unies, et nous demandons instamment que l'équipe de pays reçoive les garanties nécessaires pour la poursuite de son action, notamment la fourniture d'une aide humanitaire.

Enfin, conformément à l'appel du Secrétaire général, l'Équateur espère que le début du ramadan ouvrira la voie à une cessation des hostilités et que nous pourrions trouver une solution pacifique qui nous permettrait

d'envisager le développement du Soudan et de son peuple. La paix ne peut attendre plus longtemps. Il est temps de redynamiser les efforts déployés au niveau international en faveur du Soudan, et de faire en sorte qu'ils soient complémentaires et inclusifs.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Secrétaire général de son exposé détaillé, qui donne à réfléchir. Je tiens également à le remercier pour son leadership continu sur le Soudan et sur tous les autres conflits.

Je souhaite en premier lieu exprimer notre sincère reconnaissance à l'ensemble du personnel de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan pour les services dévoués qu'il a rendus au peuple soudanais.

Près d'un an après le début du conflit au Soudan, les civils continuent de payer le plus lourd tribut. Le coût du conflit est déjà immense. Plus les hostilités persisteront, plus le relèvement et la réconciliation seront difficiles.

Je voudrais formuler trois observations.

Premièrement, les deux parties doivent faire taire leurs armes, s'engager en faveur d'un cessez-le-feu et revenir à un processus politique inclusif. Nous appelons à la cessation des hostilités, au dépôt des armes et à un véritable engagement en faveur d'un règlement pacifique. Toutes les parties doivent privilégier le dialogue plutôt que le conflit.

Nous soutenons fermement l'appel lancé aujourd'hui par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu durant le ramadan. Nous sommes d'accord pour dire que le mois sacré représente une occasion de faire taire les armes au moins temporairement et d'utiliser cette période pour accélérer la médiation et les processus politiques.

Nous saluons les efforts entrepris par les parties prenantes régionales et internationales. L'urgence et l'ampleur du conflit nécessitent de coordonner les mécanismes de médiation existants. Tous les acteurs concernés, y compris la société civile, doivent pouvoir participer. La participation véritable des femmes doit être garantie dans toutes les négociations visant à instaurer un cessez-le-feu et à mettre fin au conflit.

Nous nous félicitons de la nomination de M. Lamamra et nous saluons les efforts qu'il déploie pour contribuer au lancement du processus politique. Nous accueillons positivement ses échanges avec les deux parties au conflit, l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Ligue des États arabes, les dirigeants régionaux, les pays voisins et les partenaires internationaux. Nous appuyons fermement ses efforts et ses travaux.

Deuxièmement, toutes les parties au conflit doivent respecter pleinement le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Le meurtre de milliers de civils, le déplacement de millions de personnes, les pillages et la destruction d'infrastructures essentielles ont provoqué une crise humanitaire catastrophique, et c'est là l'impact le plus réel et le plus tragique de cette guerre. Comme viennent de nous le dire nos collègues guyanienne et suisse, la crise humanitaire a atteint des proportions alarmantes, près de la moitié de la population du pays étant confrontée à l'insécurité alimentaire et à une catastrophe alimentaire imminente.

Nous rappelons aux deux parties les engagements qu'elles ont accepté de prendre dans la Déclaration de Djedda, à savoir protéger les civils, faciliter l'accès et l'aide humanitaires et mettre en œuvre des mesures de confiance. Il est essentiel de respecter et d'appliquer cet accord. Les opérations humanitaires doivent bénéficier d'un accès rapide, sûr et sans entrave à travers les frontières et les lignes de conflit. Nous nous félicitons que les autorités soudanaises aient pris une mesure indispensable en réautorisant partiellement les livraisons transfrontières par plusieurs points de passage, et en autorisant l'augmentation du nombre de vols humanitaires.

Nous remercions sincèrement l'équipe de pays des Nations Unies et les acteurs humanitaires qui continuent d'accomplir un travail indispensable. Nous condamnons les attaques contre les travailleurs humanitaires et médicaux et la prise pour cible de leurs installations. Nous appelons toutes les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire et les protections accordées par le droit international humanitaire au personnel des Nations Unies et au personnel humanitaire et médical.

Je me permets de tirer une conclusion générale sur ce point. Nous sommes alarmés par l'augmentation des violences non sanctionnées contre les civils, y compris les violences sexuelles, les attaques contre les infrastructures civiles et les attaques contre le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire et médical dans toutes les situations de conflit, et en particulier au Soudan et à Gaza. C'est une tendance dangereuse. Nous demandons donc instamment au Conseil de sécurité de lancer un appel clair et énergique contre l'affaiblissement du respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, qui existent depuis 75 ans.

Troisièmement, nous condamnons avec la plus grande fermeté toute violence à l'encontre des civils. Nous sommes consternés par l'utilisation de la violence sexuelle et fondée sur le genre comme tactique de guerre. Les rapports faisant état de violations des droits humains

et d'atteintes à ces droits commises par toutes les parties au conflit, ainsi que les chiffres évoquant des milliers de morts et des millions de personnes déplacées, sont plus qu'inquiétants. Nous condamnons fermement le recrutement d'enfants et les autres violations graves commises à l'encontre des enfants. Les attaques ciblées sur des groupes ethniques au Darfour et les violences sexuelles généralisées sont particulièrement alarmantes. Les violations doivent faire l'objet d'enquêtes et l'obligation de rendre des comptes doit être garantie. Nous rappelons qu'il incombe à toutes les parties au conflit de prévenir et de sanctionner les violences sexuelles liées au conflit, notamment en interdisant expressément les violences sexuelles.

Nous saluons les efforts louables des pays voisins, qui font preuve d'une solidarité remarquable en accueillant des réfugiés soudanais et en leur fournissant une aide indispensable.

L'effusion de sang au Soudan doit cesser. La Slovénie reste déterminée à fournir un appui pour atténuer les souffrances du peuple soudanais. La Slovénie espère que le mois sacré de ramadan marquera le début d'une paix permanente au Soudan. Nous appelons donc toutes les parties au conflit à respecter la valeur fondamentale de la vie humaine. Le bien-être et la sécurité de tous les Soudanais, des rues de Khartoum aux villages les plus reculés, doivent être prioritaires.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général António Guterres pour son évaluation de la situation actuelle au Soudan, et nous saluons la participation du Représentant permanent de la République du Soudan à cette séance.

Nous avons lu attentivement le rapport sur la situation dans le pays et le retrait de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS). La majeure partie du rapport est consacrée aux aspects politiques, sécuritaires, économiques, humanitaires et aux droits humains. Seules deux pages portent sur la fermeture de la Mission. On a préféré opter pour des analyses politiques et une liste d'atrocités commises par les parties qui s'opposent au Soudan. Le fait est que les Soudanais sont constamment sollicités ou visés par des critiques. Nous sommes convaincus que dans les conditions difficiles actuelles, ce dont ils ont besoin n'est pas de critiques, mais de bons conseils et de recommandations utiles. Adopter cette ligne de conduite traduirait la volonté du Conseil d'entretenir une coopération constructive avec le Soudan.

Le Conseil de sécurité et ses membres doivent rester au-dessus des parties au conflit. Une telle attitude contribuerait à rétablir la confiance des Soudanais dans le système

des Nations Unies. Malheureusement, cette confiance a été perdue en raison des mesures incohérentes prises par les anciens dirigeants de la défunte MINUATS. Nous constatons aujourd'hui que certains membres du Conseil de sécurité poursuivent leurs propres objectifs, en utilisant notamment les entités des Nations Unies à cette fin.

Il importe de trouver des moyens de mettre un terme à la phase aiguë du conflit en veillant à ce que ceux-ci conviennent aux Soudanais. Bien entendu, la priorité doit rester de mettre fin aux affrontements armés et aux souffrances des civils. Les efforts de médiation internationaux et régionaux doivent se concentrer sur cet aspect. Nous signalons le potentiel important de la plateforme de négociation de Djedda, où, le 11 mars 2023, les Soudanais ont signé la Déclaration d'engagement de Djedda en faveur de la protection des civils du Soudan. Nous saluons les efforts visant à relancer ce format, en particulier sur le plan humanitaire. Nous sommes convaincus que le travail engagé et impartial du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, Martin Griffiths, peut donner des résultats positifs.

Nous comprenons la préoccupation des délégations et du Secrétariat concernant la situation humanitaire difficile au Soudan. Le Conseil se souviendra que dès le 27 février, nous avons reçu des signaux inquiétants indiquant que la situation frôlait la catastrophe, en raison de la décision des autorités soudanaises de suspendre l'acheminement de l'aide humanitaire par la frontière entre le Soudan et le Tchad. Je tiens à souligner que cela ne correspond pas toujours avec nos évaluations sur le terrain. En outre, le 5 mars, les autorités soudanaises ont décidé d'autoriser l'acheminement de fournitures humanitaires par des points de passage situés aux frontières avec le Tchad, le Soudan du Sud et l'Égypte, ainsi que par voie aérienne vers un certain nombre d'aéroports. Nous estimons que cela répond aux préoccupations exprimées précédemment. Comme l'a déclaré à juste titre la Coordinatrice résidente pour le Soudan, M^{me} Clementine Nkweta-Salami,

« Il s'agit d'une mesure bienvenue qui facilitera grandement les efforts de l'ONU et de ses partenaires pour atteindre les personnes qui ont désespérément besoin d'une aide vitale, et qui est conforme à la Déclaration de Djedda, laquelle appelle à la mise en place de couloirs humanitaires sûrs et durables garantis par les parties au conflit ».

Nous sommes convaincus que réduire le niveau de coopération humanitaire avec les autorités actuelles serait une mesure à courte vue. Après tout, c'est à elles qu'incombe l'entière responsabilité de remédier à la situation humanitaire actuelle, d'aider à la distribution des fournitures et

d'en rendre compte. Refuser de l'accepter ne ferait qu'aggraver la situation déjà désastreuse des Soudanais. Comme on l'a vu ces derniers mois, l'acheminement de fournitures depuis le Tchad ne règlera pas tous les problèmes. Il faut accroître les livraisons d'aide par différents points de passage sous le contrôle des autorités centrales.

Nous pensons que la volonté affichée par les autorités soudanaises de régler de façon positive et constructive les problèmes qui se posent est un élément sur lequel nous pouvons nous appuyer pour parvenir à un règlement global du conflit dans le pays. À cette fin, il est tout aussi important que l'autre partie fasse également des compromis et soit guidée non pas par ses propres aspirations, mais par les intérêts nationaux du Soudan.

L'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Ramtane Lamamra, peut jouer, dans le cadre de son mandat, un rôle décisif pour unifier et canaliser les efforts de médiation. Il a déjà participé à des réunions préliminaires avec différents acteurs soudanais. Il est encourageant de constater qu'il tiendra des consultations avec les membres du Conseil en séance privée. Cela lui permettra de se concentrer sur une diplomatie discrète, particulièrement nécessaire dans les circonstances actuelles, et de prendre en compte l'expérience négative de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, qui a été contrainte de quitter le Soudan.

Dans les circonstances actuelles, nous souhaiterions également que les organisations régionales prennent des mesures volontaristes pour aider le Soudan. Je pense notamment à l'Union africaine et à l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Ces mesures doivent être fondées sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Soudan et sur l'inviolabilité de ses institutions publiques.

Nous sommes toutefois convaincus qu'il appartient aux Soudanais eux-mêmes de trouver les moyens de régler les problèmes de leur pays. Les médias occidentaux donnent parfois l'impression que les politiciens soudanais constituent un petit groupe de personnes vivant hors de leur propre pays. Ce n'est pas le cas. L'échiquier politique du Soudan est très diversifié et actif, et il bénéficie de l'appui de la population. Sa consolidation à l'échelle nationale pourrait ouvrir la voie à l'unité et à la stabilité du Soudan.

M. de Rivière (France) : Je remercie le Secrétaire général pour son intervention.

J'insisterai sur cinq points.

Premièrement, la France condamne toutes les violences commises au Soudan, quels que soient leurs auteurs. Un récent rapport du Haut-Commissaire aux

droits de l'homme et le dernier rapport du Secrétaire général ont dénoncé les violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises au Darfour, à Khartoum et au Kordofan. Le rapport du Groupe d'experts sur le Soudan créé par la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité et le Procureur de la Cour pénale internationale ont eux aussi rendu compte des violations commises au Darfour. Les auteurs de ces crimes devront tous être tenus responsables.

Deuxièmement, les acteurs extérieurs doivent cesser d'alimenter le conflit. La France appelle en particulier au respect de l'embargo sur les armes au Darfour. La violation de ces mesures est un motif d'inscription sur la liste des sanctions individuelles au titre de la résolution 1591 (2005). Le conflit actuel dépasse le Darfour et s'étend à l'ensemble du territoire. Nous devons en tirer les conséquences.

Troisièmement, il n'y a pas de solution militaire. Le conflit dure depuis près d'un an et il a précipité le Soudan dans une catastrophe humanitaire. Il menace l'unité du pays et la stabilité de la région, tout en éloignant la perspective d'une solution politique. Seules la cessation des hostilités et la reprise des pourparlers permettront de parvenir à un règlement.

La France soutient l'initiative du Secrétaire général pour un cessez-le-feu à l'occasion du mois de ramadan et nous espérons que le Conseil de sécurité se ralliera rapidement au projet de résolution présenté par le Royaume-Uni.

La France encourage les deux belligérants à s'accorder sans délai sur les modalités de la reprise du dialogue en dépassant une logique de préconditions et en prenant des mesures contre ceux qui exacerbent les tensions dans les deux camps.

Quatrièmement, les initiatives de paix doivent être mieux coordonnées. Il y a 20 ans, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine avaient su peser de tout leur poids, y compris en déployant des missions pour la protection des civils. Nous devons répondre aux défis de la crise actuelle en formalisant, en lien avec les parties, un cadre unique pour faciliter le règlement du conflit. À ce titre, la France soutient les efforts de l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Lamamra, que je salue.

Cinquièmement, il faut enfin répondre à l'urgence humanitaire. Avec l'Union européenne et l'Allemagne, la France organisera à Paris, le 15 avril prochain, une conférence humanitaire pour le Soudan et les pays voisins. L'Union européenne a mobilisé 500 millions d'euros en 2023, soit un tiers de la réponse internationale. La France a versé 55 millions d'euros d'aide humanitaire au Soudan

et aux pays voisins. Les parties doivent garantir l'accès à l'ensemble des populations, y compris par des accès trans-frontaliers et à travers les lignes de front. Nous serons particulièrement attentifs, d'ici au 15 avril et au-delà, au respect des engagements pris par les parties à Djedda et aux progrès qui pourront être accomplis en lien avec l'Organisation des Nations Unies. La France salue les premiers engagements pris par les autorités soudanaises pour améliorer l'accès humanitaire.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je voudrais, comme mes collègues, remercier le Secrétaire général de son exposé, mais aussi tout le personnel des Nations Unies sur place, et aussi la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, qui est en train de se retirer. Je salue également la présence et les efforts de l'Envoyé personnel Lamamra.

Près d'un an après le début du conflit, les pertes, les destructions, les souffrances et les traumatismes sont tels que le Soudan est menacé dans sa propre existence. Alors que les combats continuent de faire rage sans aucun signe de désescalade, les cris du peuple soudanais sont étouffés dans un conflit qui semble avoir sombré dans le « brouillard de l'amnésie mondiale », comme l'évoquait le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Volker Türk.

Compte tenu de l'urgence d'agir, j'aimerais réitérer trois priorités.

Premièrement, il faut protéger les civils. Chaque jour, nous recevons des rapports indicibles faisant état de violations du droit international humanitaire et de violations et abus des droits humains. Des témoignages horribles indiquent que, depuis le début du conflit, le champ de bataille a été élargi de manière abjecte aux corps des femmes. L'ethnicité est devenue à nouveau une question de vie ou de mort. Nombre de ces actes pourraient constituer des crimes de guerre et d'autres crimes graves au regard du droit international, des crimes qui se déroulent dans un contexte d'impunité quasi-totale et d'absence de reddition de comptes. À cela s'ajoute une interruption des télécommunications depuis des semaines, ce qui signifie que d'autres atrocités passent inaperçues. Nous réitérons notre appel urgent aux Forces armées soudanaises et aux Forces d'appui rapide de cesser immédiatement les hostilités, de respecter leurs obligations en vertu du droit international et de protéger les civils. Nous les exhortons également à coopérer avec les mécanismes des droits humains, y compris la Mission internationale indépendante d'établissement des faits pour le Soudan, afin d'obtenir justice pour les victimes.

Deuxièmement, il faut améliorer la situation humanitaire. Les chiffres décrivant la situation catastrophique sont connus. Je me réfère également à la déclaration conjointe, lue par le Guyana au nom de nos deux délégations, concernant la détérioration rapide de la sécurité alimentaire. Pourtant, le plan de réponse humanitaire n'est financé à ce stade qu'à hauteur de 4 %. Tout indique que la situation va continuer à se dégrader et que les besoins humanitaires ne cesseront d'augmenter. La décision des autorités soudanaises en février de révoquer l'autorisation de l'aide humanitaire transfrontalière du Tchad n'a fait qu'exacerber les besoins. Nous saluons donc l'annonce faite cette semaine par les autorités soudanaises de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire en provenance du Tchad et du Soudan du Sud, ainsi que par le biais de vols humanitaires, et nous insistons pour qu'elle soit rapidement mise en œuvre. L'acheminement transfrontalier reste essentiel pour atteindre un plus grand nombre de personnes. Nous continuons à demander aux parties d'autoriser et de faciliter un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave à travers les frontières et les lignes de front, et aux autorités soudanaises de réduire les obstacles bureaucratiques et administratifs. De plus, nous appelons au respect et à la protection du personnel humanitaire, y inclus les organisations et volontaires locaux qui font preuve d'une résilience exceptionnelle.

Troisièmement, une solution négociée et durable à ce conflit. Peu de signes indiquent que les parties mettent en place des mesures pour arrêter la violence. Nous réitérons donc l'appel urgent à un retour aux négociations de cessez-le-feu et à un processus politique crédible et inclusif. Dans ce cadre, nous saluons les efforts des actrices et acteurs civils pour rassembler des voix diverses afin de fixer les objectifs communs pour l'avenir du pays. En outre, le temps presse pour rendre complémentaires les initiatives diplomatiques des acteurs régionaux et internationaux pour œuvrer à une solution pacifique, des initiatives que nous continuons à soutenir. Ceux d'entre eux qui ont une influence sur les parties en conflit devraient jouer un rôle significatif pour les ramener à la table. Nous soutenons pleinement l'Envoyé personnel du Secrétaire général dans ses efforts pour faciliter la réalisation de cet objectif.

Nous ne pouvons pas rester silencieux face à une telle catastrophe humaine. Le Conseil doit assumer sa responsabilité de protéger la population soudanaise qui souhaite désespérément vivre en paix. Je rappelle encore une fois les remarques de Mayada Adil (voir S/PV.9417), la dernière représentante de la société civile ayant informé le Conseil, nous demandant de prendre des mesures urgentes au nom de la population soudanaise. À l'approche du ramadan, et

en faisant écho à l'appel lancé aujourd'hui par le Secrétaire général, nous espérons que le Conseil pourra envoyer un signal fort aux parties en adoptant une résolution qui demande une cessation immédiate des hostilités.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général de son exposé au Conseil de sécurité sur ce conflit tragique et violent. Je souhaite également la bienvenue au Représentant permanent du Soudan à la présente séance.

Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son exposé, 11 mois se sont écoulés et le conflit au Soudan ne montre aucun signe d'apaisement, alimentant une crise humanitaire catastrophique. Les États-Unis condamnent avec la plus grande fermeté les atrocités commises par les parties belligérantes au Soudan, en particulier les crimes contre l'humanité et le nettoyage ethnique perpétrés au Darfour par les membres des Forces d'appui rapide et des milices qui leur sont alliées, ainsi que les massacres de minorités noires africaines, comme à Ardamata.

Nous exigeons que les parties fassent davantage pour protéger – et non prendre pour cible – les civils en toutes circonstances, qu'elles respectent les droits humains et qu'elles se conforment aux obligations que leur impose le droit international humanitaire. Nous condamnons sans équivoque la pratique persistante et généralisée de l'enrôlement forcé d'enfants, ainsi que les viols, actes de torture et autres violations répréhensibles commis contre des civils soudanais. Nous exhortons également les puissances régionales à cesser immédiatement de fournir des armes aux parties en présence au Soudan, en violation flagrante de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU, ce qui alimente les combats et les massacres dans tout le pays, en particulier au Darfour, massacres qui ne sont pas sans rappeler le génocide de 2004.

Il y a deux semaines, le Secrétaire général adjoint Martin Griffiths a informé le Conseil des conséquences humanitaires découlant de la décision prise par le Soudan, le 21 février, de fermer les points de passage à la frontière avec le Tchad. Nous continuons d'exiger l'annulation pure et simple de cette décision. Nous prenons acte de l'annonce du Gouvernement soudanais d'autoriser l'ouverture de plusieurs voies d'accès transfrontières restreintes, terrestres depuis le Tchad et le Soudan du Sud, et aériennes, mais c'est insuffisant. Des mesures supplémentaires doivent être prises d'urgence pour que l'aide vitale parvienne aux personnes les plus vulnérables au Soudan. Les deux parties doivent respecter les obligations que leur impose le droit international humanitaire et faciliter un accès humanitaire sans entrave afin d'éviter une catastrophe.

À l'approche du premier anniversaire de ce conflit d'une rare violence, les États-Unis renouvellent leur appel en faveur d'une action urgente de la part du Conseil de sécurité. Nous devons exiger que des mesures soient prises pour soulager la souffrance humaine en garantissant un accès humanitaire sûr, sans entrave et durable, et guider les parties vers un cessez-le-feu. Nous exhortons également le Conseil à renouveler le mandat du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.

Enfin, les États-Unis souhaitent remercier la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) et l'ensemble du personnel des Nations Unies de leur dévouement et de leur soutien au peuple soudanais. Nous aurions certes souhaité que le Gouvernement soudanais adopte une décision différente concernant la MINUATS, mais nous continuerons d'appuyer l'équipe de pays des Nations Unies après le retrait de la Mission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Je remercie le Secrétaire général de son exposé. Le Japon partage sa profonde inquiétude quant à la situation au Soudan et se joint à son appel à un cessez-le-feu afin d'épargner au peuple soudanais de nouvelles destructions et de nouvelles souffrances. Le Conseil doit adopter rapidement le projet de résolution déposé par le Royaume-Uni.

Le Japon salue les efforts déployés par l'ONU, et se félicite de la coopération du Soudan dans le transfert en bon ordre et en toute sécurité, à l'équipe de pays, des tâches de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan. Nous jugeons particulièrement encourageante la détermination ferme du Secrétaire général à maintenir une présence de l'ONU au Soudan.

Près d'un an s'est écoulé depuis qu'ont éclaté les affrontements entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide. Plus la guerre se prolonge, plus la situation humanitaire s'aggrave. Une très grande partie des infrastructures civiles du Soudan ont été détruites. Plus de 70 % des hôpitaux sont hors service. Le risque de famine est bien réel. Les Soudanaises et les Soudanais ordinaires ont vu leur vie quotidienne profondément bouleversée.

Pour éviter de nouvelles dévastations, les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide doivent cesser les combats et relancer un processus de transition politique pacifique et inclusif qui mène à la tenue d'élections démocratiques. Le Japon se félicite des diverses

initiatives nationales, sous-régionales, régionales et internationales en faveur de la paix. Ces efforts doivent être mis en œuvre de manière coordonnée. Dans cette optique, le Japon appuie l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Ramtane Lamamra, qui déploie ses bons offices et soutient ces initiatives politiques.

Le Japon est également préoccupé par les informations selon lesquelles des États Membres approvisionneraient les parties en armes et en ressources financières, et exhorte ces acteurs étatiques à s'abstenir de toute ingérence extérieure tendant à attiser le conflit et à accroître l'instabilité.

L'acheminement rapide, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire est vital pour 24,8 millions de Soudanaises et de Soudanais dans le besoin. Le Japon demande instamment aux deux parties d'entreprendre les efforts de coordination qui s'imposent afin de permettre cet acheminement. Pour accroître l'aide, les mécanismes d'acheminement à travers les frontières et les lignes de front sont tous deux importants. Le Japon prend acte de la récente décision du Gouvernement soudanais de faciliter l'ouverture de nouvelles voies d'accès humanitaire à travers les frontières, mais s'inquiète des difficultés croissantes rencontrées par les opérations exigeant le franchissement des lignes séparant les zones contrôlées par les deux parties. Le Japon salue les efforts déployés par la France pour organiser à Paris, le mois prochain, une conférence sur la situation humanitaire du Soudan, et il appelle les deux parties belligérantes à y participer.

Le Soudan est aujourd'hui confronté à l'une des plus grandes crises de déplacement de population au monde, avec 7,6 millions de personnes déplacées. Nous devons continuer de lutter contre le risque d'un débordement régional chez les voisins du Soudan, qui accueillent généreusement les réfugiés bien qu'ils soient eux-mêmes en proie à des difficultés.

Les parties doivent respecter les obligations que leur impose le droit international humanitaire. Les attaques contre les civils, les violences sexuelles et fondées sur le genre et les campagnes d'enrôlement d'enfants constituent des violations manifestes de ces obligations. Le pillage des entrepôts d'aide humanitaire et les agressions contre le personnel médical et humanitaire doivent cesser immédiatement.

Pour terminer, je réaffirme l'engagement du Japon en faveur du peuple soudanais et de ses aspirations à la paix et à la démocratie. Au vu de la situation désespérée dans laquelle il se trouve, il n'y a pas un instant à perdre.

Les parties au conflit, l'ONU et les acteurs nationaux et régionaux concernés doivent impérativement collaborer à l'élaboration d'une stratégie viable pour éloigner le Soudan du gouffre.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes prêts à travailler avec vous sur des questions d'intérêt commun.

Nous remercions également le Secrétaire général de sa déclaration détaillée et de son rapport au Conseil (S/2024/204). Parmi ses observations, nous nous sommes notamment réjouis de l'entendre saluer la décision du Gouvernement soudanais d'autoriser l'entrée de l'aide humanitaire, ainsi que les mesures prises récemment, dont nous avons informé le Conseil, pour faire taire les armes, empêcher l'afflux d'armes dans le pays, favoriser l'acheminement de l'aide humanitaire et apporter un appui financier au plan de réponse humanitaire. Nous remercions également M. Ramtane Lamamra, l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan, des efforts diplomatiques qu'il a déployés ces derniers mois. Nous sommes impatients de collaborer de manière constructive avec lui, étant donné qu'il jouera très certainement un rôle clef dans le succès des efforts diplomatiques qui sont déployés pour mettre fin à la guerre au Soudan. Je salue aussi les propositions constructives contenues dans la déclaration faite par l'Ambassadeur Bendjama, de l'Algérie, au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité et du Guyana.

En ce qui concerne la situation humanitaire et la protection des civils, je suis pleinement convaincu que les décisions prises dans le cadre de la plateforme de Djedda, en particulier la déclaration de principes du 11 mai 2023, l'accord du mois de mai 2023 et la déclaration d'engagement du 7 novembre 2023 relative à l'aide humanitaire, constituent un cadre permettant de répondre concrètement aux besoins d'assistance des personnes touchées par la guerre.

À cet égard, je tiens à signaler que le Président du Conseil souverain de transition, M. Abdel-Fattah Al-Burhan, vient de m'envoyer un message saluant l'appel du Secrétaire général en faveur d'une cessation des hostilités pendant le mois de ramadan, conformément à l'engagement pris par le Gouvernement soudanais dans

le cadre des décisions de Djedda d'avril 2023. Cependant, il demande au Conseil comment le mettre en œuvre, étant donné que les Forces d'appui rapide sont toujours en place et poursuivent leurs attaques incessantes contre les civils à Jazira. Comme le Conseil le sait, nous serions très heureux que quiconque souhaitant voir cet appel se traduire en actes propose un mécanisme de mise en œuvre d'une cessation des hostilités, ce que nous accueillerions favorablement.

La Déclaration d'engagement de Djedda sur la protection des civils du Soudan énonce les engagements pris par la délégation du Gouvernement soudanais le 7 novembre 2023 sur la manière de fournir et d'acheminer l'aide humanitaire et de protéger les travailleurs humanitaires. Le Soudan réaffirme sa pleine détermination à coopérer avec l'ONU et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes qui sont dans le besoin et qui sont touchées par la guerre. Le Gouvernement soudanais réaffirme qu'il est résolu à atténuer la situation humanitaire causée par la guerre. Il s'agit d'une situation exceptionnelle, qui a engendré de nombreuses difficultés et de nombreux problèmes de sécurité, qui sont bien connus de tous. Concrètement, notre engagement se traduit par des mesures et des mécanismes spécifiques. Nous avons mis en place un comité de haut niveau pour faire face à la situation humanitaire, présidé par le Ministre de la protection sociale, et qui compte parmi ses membres le Haut-Commissaire à l'aide humanitaire et des diplomates détachés par le Ministère des affaires étrangères.

Le Gouvernement soudanais a également facilité et accéléré l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes touchées. Nous avons mis en place des mesures et des mécanismes pour lever de nombreux obstacles procéduraux, délivré des visas d'entrée au personnel médical et aux travailleurs humanitaires et facilité l'acheminement des denrées alimentaires et des fournitures médicales. Les mesures prises pour faciliter la délivrance de visas ont été couronnées de succès, malgré les circonstances liées à la guerre, la complexité de la situation et l'effondrement de la bureaucratie. Des convois humanitaires ont été acheminés de manière organisée et sécurisée de Port-Soudan vers les États du Darfour, vers Kosti, dans le sud de l'État du Nil-Blanc, et vers El-Fasher, la capitale du Darfour septentrional, pour distribuer des denrées alimentaires et des fournitures médicales au reste des États du Darfour. Le Gouvernement soudanais a acheté des denrées alimentaires telles que du riz, de la farine et de l'huile sur les marchés locaux du Darfour méridional pour venir en aide aux réfugiés soudanais dans l'est du Tchad.

Il a également envoyé dans l'est du Tchad un groupe de médecins et d'agents de santé de diverses spécialités des États du Darfour pour répondre aux besoins médicaux des réfugiés soudanais, en coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les autorités tchadiennes.

Dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement soudanais pour faciliter les opérations humanitaires, et dans le but de garantir un acheminement fluide de l'aide, les déplacements des organismes des Nations Unies et de diverses organisations humanitaires bénévoles ont été autorisés le jour même. Nous avons mis en place des mécanismes de coordination facilitant l'entrée de l'aide humanitaire et son accès aux personnes touchées, notamment un comité national mixte pour les urgences humanitaires, présidé par un membre du Conseil souverain de transition et auquel participent la plupart de nos ministres. Nous avons également mis en place un mécanisme technique permettant de suivre l'exécution des tâches sur le terrain et de rechercher les solutions nécessaires pour garantir l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire, ce qui a largement contribué à lever les obstacles entravant les efforts humanitaires.

Nous avons en outre adopté des mesures accélérées de dédouanement et des mesures fiscales afin que l'aide soit reçue et acheminée immédiatement vers les États destinataires, dès son arrivée dans les ports ou aéroports concernés. Les formalités administratives peuvent être achevées par la suite. Par ailleurs, nous communiquons davantage d'informations, de statistiques et de données aux donateurs dans le but de les encourager à continuer de fournir une aide accrue et de faciliter l'allocation et la distribution de cette aide aux personnes touchées et aux déplacés.

À la réunion qui a eu lieu à Port-Soudan en décembre dernier, sur les opérations humanitaires, nous avons discuté de la situation d'urgence actuelle et nous avons continué à nous coordonner avec la communauté humanitaire internationale pour parvenir à une compréhension commune de la manière de gérer les opérations humanitaires au Soudan et élaborer des propositions pour faciliter et accélérer les opérations humanitaires et éliminer tous les obstacles et les défis.

Nous avons travaillé dans le cadre d'une série de mesures associant tous les organismes gouvernementaux concernés et adopté une approche unifiée visant à faciliter les mesures humanitaires pour les organisations et les équipes de bénévoles et d'humanitaires. En 2023, nous avons achevé plus de 14 900 formalités administratives et procédures techniques destinées à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux niveaux étatique et

fédéral. Nous avons également mis en place un comité mixte composé des autorités compétentes pour faciliter l'entrée des étrangers travaillant avec divers organismes des Nations Unies, organisations internationales et organisations bénévoles. Le comité organise régulièrement des réunions et accorde actuellement environ 60 visas par semaine ; en 2023, nous avons délivré près de 670 visas d'entrée. L'approbation des demandes reçues de la part des organisations est souvent reportée, car elles requièrent un examen supplémentaire du fait d'informations manquante, telles que des informations sur le lieu d'origine des personnes concernées, qui sont nécessaires pour envoyer les approbations aux ambassades soudanaises concernées.

En concertation et en coordination permanentes avec toutes les parties concernées, nous assurons la protection nécessaire pour garantir la sûreté et la sécurité des entrepôts d'aide humanitaire des organisations concernées contre les actes de pillage et de vol. Nous avons exonéré l'aide humanitaire de tous les droits de douane et autres taxes, ce qui, au mois de novembre 2023, représentait un montant de près de 360 millions de dollars.

Les problèmes humanitaires au Soudan sont en partie liés à la diminution de l'aide et du financement et au non-respect des engagements internationaux. L'aide humanitaire fournie par la communauté internationale entre les derniers mois de 2023 et le début de 2024 a été très limitée, alors que la crise humanitaire et le nombre de personnes déplacées ont augmenté depuis l'agression brutale lancée par la milice des Forces d'appui rapide contre la ville de Wad Madani. Les difficultés rencontrées sont notamment la baisse des ressources humanitaires ; une mauvaise coordination entre les différents partenaires humanitaires ; la difficulté à passer des secours au relèvement et à la reconstruction ; la création de zones pour permettre le retour volontaire des personnes déplacées et leur fournir des services de base ; des difficultés à obtenir un soutien local, régional et international pour renforcer les mécanismes ; et l'orientation des ressources humanitaires en fonction de la carte des besoins. Depuis le 15 avril 2023, les conséquences humanitaires, à savoir le nombre de personnes et les zones géographiques touchées, ont été les plus graves dans la région centrale, contrôlée par les Forces d'appui rapide, d'où elles lancent leurs attaques consécutives et où les besoins sont 33 % plus importants qu'ailleurs. Huit millions des personnes touchées ont besoin d'une aide humanitaire immédiate et urgente. Parmi ces personnes, 7 millions sont déplacées et 1,1 million sont réfugiées. Cependant, l'écart entre les besoins humanitaires et l'aide reçue est de 68 %, ce qui signifie que 12 millions de Soudanais ne recevront pas d'aide humanitaire et qu'il existe un déficit de 1,7 milliard de dollars dans le plan de réponse humanitaire modifié pour 2023.

Comme je l'ai déjà mentionné, le Gouvernement soudanais ne ménage aucun effort pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Il a notamment éliminé les droits de douane pour l'ensemble de l'aide humanitaire, il assure le transport gratuit de l'aide humanitaire vers les États qui en ont besoin, a facilité plus de 12 000 mesures logistiques et techniques et met gratuitement des entrepôts sécurisés à disposition. Nous avons également offert des facilités supplémentaires et accéléré les procédures de délivrance des visas aux fonctionnaires et aux travailleurs humanitaires, en étroite collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Depuis le 15 avril 2023, l'État de Jazira compte plus de 7 millions de personnes, dont 4 millions de déplacés à Khartoum. Les communautés d'accueil locales sont soumises à une pression énorme en raison de la nécessité de partager les ressources, ce qui entraîne une pénurie de services de base. Dans ce contexte, une initiative de l'ONU visant à apporter des solutions durables pour les personnes déplacées a été lancée pour 7 millions de personnes déplacées au Soudan et au Soudan du Sud. Toutefois, la situation actuelle rend ces chiffres irréalistes. En novembre 2023, les statistiques sur les déplacements dans les États touchés communiquées par la Mission internationale indépendante d'établissement des faits pour le Soudan faisaient état de 11 millions de personnes déplacées, les États de Jazira, du Nil-Blanc et du Nord accueillant le plus grand nombre de personnes et ceux de Jazira et du Nil-Blanc étant les plus durement touchés.

Il est clair que les engagements concernant le financement de l'aide humanitaire accusent un déficit qui s'élève à 1,5 milliard de dollars, 30 % seulement des sommes promises ayant été versées. La conférence des donateurs pour le soutien aux personnes déplacées et aux réfugiés, qui s'est tenue à Genève en février, devrait permettre de récolter 4 milliards de dollars, mais le nombre de personnes déplacées a augmenté de façon spectaculaire en raison des actes de terrorisme et des violences systématiques commises par les Forces d'appui rapide, comme le représentant des États-Unis et d'autres l'ont déjà dit. Avant d'être attaquée par les Forces d'appui rapide, la ville de Wad Madani comptait 7 millions d'habitants. Les attaques et les violations répétées des Forces d'appui rapide, qui tuent et terrorisent, contre des villages de l'État de Jazira, dans le centre du Soudan, ont exacerbé la souffrance des citoyens et les ont forcés à fuir. L'initiative sur la recherche de solutions durables doit être réexaminée.

Le rapport n'aborde pas la question des réfugiés. Malgré les déclarations de certains États voisins qui prétendent qu'une écrasante majorité de réfugiés seraient rentrés dans leurs pays, la réalité et les statistiques officielles

confirment que le Soudan continue d'abriter plus d'un million de réfugiés, dont certains ont participé à l'effort de guerre des Forces d'appui rapide. Ils sont répartis entre les États de Jazira, de Sennar, du Nil-Blanc, du Nil-Bleu, du Nil, de Gedaref, du Nord, de Kassala et de la Mer Rouge. Lors de sa visite au Soudan à la fin du mois de janvier, M. Filippo Grandi, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, a pu constater que le Soudan accueille actuellement des réfugiés originaires de 20 États arabes, africains et asiatiques.

En ce qui concerne la préoccupation exprimée par certaines délégations au sujet de la fermeture du point de passage de la frontière entre le Tchad et le Darfour, longtemps avant le début de la guerre, notre frontière avec le Tchad était devenue un couloir pour la contrebande d'armes, la traite des êtres humains et le passage de mercenaires, ainsi que pour toutes sortes de crimes transfrontaliers, ce qui avait déjà conduit nos deux pays à créer une force conjointe pour gérer ces problèmes. Cependant, depuis le début de la guerre, la frontière s'est transformée en zone de livraison d'armes, de provisions et de mercenaires aux Forces d'appui rapide pour leur permettre de poursuivre leur guerre et leurs violations, comme l'ont confirmé les rapports des experts des Nations Unies, des organismes spécialisés, des médias internationaux et des organisations de défense des droits humains. Le Soudan est confronté à une guerre soutenue menée par plusieurs États, des mercenaires et des combattants de divers continents, y compris de certains États voisins. Cette situation menace gravement la sécurité nationale du Soudan, ce qui nous a amenés à réexaminer les points de passage occidentaux entre le Tchad et le Darfour, et notamment à envisager d'autres options et d'ouvrir de nouveaux points de passage et itinéraires, en sus des points de passage de Port-Soudan et avec le Soudan du Sud. Nous envisageons également de créer des opérations de secours mobiles et des centres d'hébergement multiples dans les autres États du pays, plutôt que d'avoir un centre de secours unique qui serait paralysé s'il était attaqué par des hors-la-loi. D'ailleurs, nous avons envisagé de fermer ce point de passage.

Les attaques répétées et systématiques visant délibérément les citoyens ont contraint un grand nombre d'entre eux à tenter de se défendre collectivement contre cette tendance, sur la base de leur droit de légitime défense. Cela s'est traduit par une résistance populaire armée spontanée qui n'est pas motivée par des raisons militaires, ethniques ou politiques, mais simplement par la volonté de défendre les droits humains et le droit à la vie. Les forces armées contrôlent strictement cette démarche sur le plan juridique. Au passage, certains pays disposent d'armées de défense populaire prêtes à intervenir en cas d'agression.

L'assaut mené par les milices le 18 décembre contre la ville de Wad Madani et le centre d'opérations humanitaires, qui abritait le plus grand nombre de personnes déplacées par la guerre dans le pays, a entraîné la mort de dizaines de civils innocents, menacé la vie des travailleurs humanitaires et les a empêchés de faire leur travail. Les milices se sont emparé des plus grands entrepôts du Programme alimentaire mondial et ont pillé les denrées destinées à plus de 1,5 million de citoyens. Elles s'en sont pris ensuite à 70 localités et villages de l'État de Jazira, provoquant la mort de milliers de villageois non armés et de nombreux médecins et professionnels de santé. Le résultat de cette agression est que l'État de Jazira, qui était le principal pourvoyeur de nourriture au Soudan, a maintenant lui-même besoin d'une aide alimentaire, une situation qui a exacerbé le déficit alimentaire, comme l'ont fait remarquer de nombreuses délégations.

Pour conclure, j'ai rencontré M. Martin Griffiths le lundi 4 mars et j'ai passé en revue avec lui le nouveau plan, qu'il a accepté et qui a d'ailleurs été salué par le Secrétaire général et d'autres délégations. Le 5 mars, dans le cadre des préparatifs de la visite de M. Griffiths au Soudan, le Ministère des affaires étrangères a informé la Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire des Nations Unies, des mesures suivantes : l'ouverture de l'axe routier Port-Soudan–Atbara-Debba-Mellit-El-Fasher ;

l'entrée temporaire de l'aide humanitaire par le poste frontière entre le Tchad et le Darfour occidental via le point de passage de Tina pour faire entrer 237 camions chargés d'aide humanitaire ; l'ouverture d'un point de passage depuis la République arabe d'Égypte via la route de la mer Rouge vers Port-Soudan en passant par Oued Halfa-Dongola ; l'ouverture d'un point de passage depuis la République du Soudan du Sud par la route fluviale et terrestre qui relie Kosti, Jabalen et Renk dans le sud de l'État du Nil blanc ; et l'autorisation d'utiliser les aéroports de la ville d'El-Fasher, d'El-Obeid et de Kadougli lorsque le transport par voie terrestre n'est pas possible.

Une coordination totale est actuellement mise en place avec les autorités compétentes de l'État pour mettre en œuvre ces mesures, et des efforts sont déployés pour s'assurer de l'accord des pays voisins concernés. Le Ministère des affaires étrangères supervisera directement le travail des organisations humanitaires et des organismes des Nations Unies afin d'acheminer l'aide humanitaire conformément aux procédures en vigueur et de garantir le respect de la souveraineté du Soudan.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateur ou oratrice inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 40.